



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance



À compter du 1^{er} janvier 2025

CCN des entreprises de maintenance,
distribution et location de matériels agricoles,
de travaux publics, de bâtiments, de manutention,
de motoculture de plaisance et activités connexes
dite SDLM (IDCC 3131 – Brochure n°1404)

**AG2R Prévoyance
est depuis 1987,
l'organisme de
prévoyance de
votre branche.**

Dans cette
continuité, le
13 octobre 2021,
les partenaires
sociaux de la
Branche SDLM ont
signé un accord
faisant évoluer le
régime prévoyance
des salariés, à effet
du 1^{er} janvier 2022.



Bénéficiaires du régime : les salariés non cadres et cadres

Le régime prévoyance de votre branche prévoit des garanties adaptées et négociées par les partenaires sociaux de votre profession pour assurer une couverture solidaire, conçue pour les personnels non cadres et cadres.

La prévoyance en deux mots

C'est un contrat qui permet de prémunir et de protéger sa famille contre les aléas de la vie.

Votre contrat couvre les risques liés au décès, à l'incapacité et l'invalidité, au moyen d'une aide financière complémentaire à celle versée par le régime obligatoire de Sécurité sociale ou MSA.

Vos garanties

Décès

Aucune condition d'ancienneté.

Quelle que soit la situation de famille du salarié et la cause du décès : 100 % du salaire annuel de référence⁽¹⁾.

(1) Le salaire annuel de référence est le salaire net moyen des 12 derniers mois précédant le décès.

Décès accidentel : Doublement du capital décès.

Invalidité absolue et définitive

(3^e catégorie) : Versement du capital décès par anticipation, ce versement met fin à la garantie décès.

Décès du conjoint ou partenaire de PACS simultané ou postérieur à celui du salarié (double effet) : Versement d'un capital supplémentaire aux enfants à charge, réparti par parts égales entre eux.

Incapacité temporaire de travail Moins d'un an d'ancienneté

Franchise continue 60 jours par arrêt : 80 % du salaire mensuel de référence⁽²⁾ sous déduction des indemnités journalières brutes de la Sécurité sociale ou MSA.

(2) Le salaire mensuel de référence est le salaire net moyen des 12 derniers mois précédant l'arrêt de travail.

Plus d'un an d'ancienneté

Pas de franchise : 100 % du salaire mensuel de référence pendant 180 jours (sur une période de 12 mois consécutifs) puis 80 % du salaire mensuel de référence⁽²⁾ sous déduction des indemnités journalières brutes de la Sécurité sociale ou MSA.

Invalidité

Aucune condition d'ancienneté

Invalidité suite à maladie ou accident de la vie privée.

1^{re} catégorie : 80 % du salaire mensuel de référence⁽²⁾ sous déduction de la rente qui aurait été servie par la Sécurité sociale ou MSA en cas d'invalidité

2^e catégorie et des revenus de remplacement de toutes natures⁽³⁾

2^e et 3^e catégorie : 80 % du salaire mensuel de référence⁽²⁾

(3) Rente Sécurité sociale, salaire partiel, indemnités chômage...

Incapacité permanente professionnelle (IPP) au moins égale à 66 %.

Aucune condition d'ancienneté.

Incapacité suite à une maladie ou accident professionnel.

La rente est déterminée par différence entre :

- le cumul d'une rente d'invalidité 2^e catégorie de la Sécurité sociale et la rente d'AG2R Prévoyance ;
- et le cumul du montant de la rente d'incapacité permanente de travail versée par la Sécurité sociale, du salaire éventuel du salarié et d'autres ressources (indemnités journalières, allocations de l'assurance chômage...).

Garanties, tarifs,
documents contractuels...
Retrouvez-les sur
www.ag2ramondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-SDLM



Un taux contractuel stable depuis 1987

Cotisation des Garanties	Taux	
	T1	T2
Non cadres	1,75 %	
Cadres	1,75 %	3,85 %

(*) T1 : partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

T2 : partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

La cotisation de prévoyance est financée à 60 % par l'employeur et 40 % par le salarié.

Une couverture surcomplémentaire décès et rente éducation

AG2R Prévoyance propose une offre mettant votre famille à l'abri. En plus d'un meilleur capital décès, les enfants perçoivent une rente éducation. Prenez contact avec nos conseillers pour trouver l'offre qui correspond le mieux à votre situation.

Un fonds de solidarité en soutien aux salariés

Les partenaires sociaux ont souhaité mettre en place un fonds de haut degré de solidarité à destination des salariés. Des actions de prévention seront axées autour des thématiques suivantes :

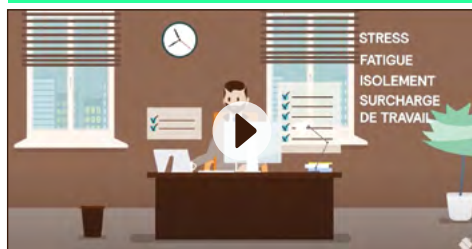
- prévention des risques psycho-sociaux et des incivilités sur le lieu de travail ;
- prévention du risque routier par des stages de conduite et éco conduite ;
- prévention des addictions.

Un programme de prévention pour vos salariés Branchez-vous Santé

Branchez-vous Santé est un programme de prévention exclusif créé par AG2R LA MONDIALE. Votre contrat vous permet de bénéficier sans surcoût de : Visible Patient® l'outil de modélisation des organes en 3D à partir d'un scanner ou IRM, un suivi après les cancer, un parcours de santé bucco-dentaire, un bilan de prévention de vos facteurs de risques, un diagnostic des risques professionnels, une prévention de l'épuisement professionnel des dirigeants.

Découvrez notre programme >

Découvrez notre programme en vidéo >



Vous disposez d'un accompagnement personnalisé tout au long de la vie de votre contrat.

À chaque étape de la mise en œuvre de votre contrat ; les conseillers d'AG2R LA MONDIALE se mobilisent pour vous offrir leur expertise.

Contactez dès à présent votre conseiller

Contactez-nous



Par téléphone

09 72 67 22 22 pour les entreprises

0 969 32 2000 pour les salariés

Du lundi au vendredi de 8h à 19h
(appel non surtaxé)



Pour les professionnels et les entreprises, nous offrons une gamme étendue de solutions en protection sociale.

Je crée mon entreprise

Couvrir mes dépenses de santé
Me protéger en cas d'imprévu
Être accompagné dans la gestion de mon entreprise
Épargner pour ma retraite
Choisir mon statut social
Optimiser ma rémunération

Nos conseillers sont là
pour échanger avec vous,
vous écouter et vous
accompagner dans vos choix.

www.ag2rlamondiale.fr

Je prépare l'avenir de mon entreprise

Mieux comprendre ma protection sociale
Couverture sociale et avantages des salariés
Permettre à mes salariés d'épargner
Mieux valoriser mon entreprise
Protéger la trésorerie de mon entreprise

Je prépare ma retraite

Me protéger en cas d'imprévu
Me constituer un capital Revenu pour la vie
Conseil carrière et retraite
Simuler le montant de ma retraite

Je transmets mon entreprise

Préparer la transmission de mon entreprise
Conserver ma protection sociale
Protéger mon patrimoine privé
Analyser mes revenus futurs

AG2R LA MONDIALE

14-16 boulevard Malesherbes
75379 Paris cedex 08

AG2R Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - Siège social : 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - Siren 333 232 270.

Ce document original est la propriété du Groupe AG2R LA MONDIALE. Toute reproduction ou cession sans l'accord de son auteur est interdite. Non contractuel, ce document n'est ni un conseil fourni ni une consultation et ne peut engager la responsabilité du Groupe en cas d'exploitation.

00003566-230524-01 - Crédits photos : Getty Images

